



## Maison HLM en location

-----  
Par Etoile60

Bonjour,

Mes parents ont une maison en location à la SA HLM depuis plus de 25 ans. Depuis 2019 nous avons constaté un affaissement du terrain entre la maison voisine et celle de mes parents. Des courriers ont été faits avec des photos, des bureaux d'études se sont déplacés. Le 4 juin 2021 il y a eu des inondations dans la commune de mes parents, sauf que l'affaissement de terrain c'est agrandi et une bonne partie du terrain est endommagé. Après plusieurs courriers à la société HLM et des signalements auprès de la commune, mes parents ont obtenu une réduction de loyer de 30 %. Sachant que depuis l'agrandissement de l'affaissement du terrain personne n'est passé constaté les dégâts et j'ai aussi fait une déclaration auprès de l'assurance habitation de mes parents. Je souhaite avoir des conseils pour connaître les droits de mes parents et si d'autres personnes sont à avertir ? Est-ce que pour vous les 30 % de réduction de loyer le temps des travaux vous semble correct ou pas ?

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Y a-t-il un arrêté de catastrophe naturelle ?

Y a-t-il un danger pour les habitants de la maison ?

-----  
Par Etoile60

Oui la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Il y a des fissures qui commencent à se faire à l'extérieur.

-----  
Par yapasdequoi

Donc l'assurance doit indemniser le bailleur.

Mais s'il n'y a pas d'arrêté de péril ou d'interdiction d'habiter, il n'y a pas lieu de demander plus d'indemnisation.

-----  
Par Etoile60

Merci je vous remercie de votre réponse.